

Date rédaction	07/2022	Lieu	Halle à marée - port de Granville	Version	V1
Rédacteur	APN	Date réunion	09/06/2022		
Prénom et nom	Organisme			Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Yvan Taillebois	Président			X	
Représentants du concessionnaire					
M. Damien Pillon	Titulaire			X	
M. Gilbert Doucet	Titulaire				X
M. Daniel Denis	Suppléant				X
M. Olivier Lemaigen	Suppléant			X	
Représentants du conseil municipal de Granville					
M. Vallée	Titulaire				X
M. Cosson James	Suppléant				X
Représentants personnel du concessionnaire					
M. Lysandre Lemaigre	Titulaire			X	
Mme Adeline Denizot	Suppléante				X
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			X	
M. Jérôme Desvaux	Suppléant				X
Représentant de l'activité pêche					
M. Didier Leguelinel	Titulaire			X	
M. Guy Montreuil	Titulaire			X	
M. Florian Guérin	Titulaire				
M. Eric Leguelinel	Suppléant				X
M. Yann Grosse	Suppléant				X
M. Franck Lemonnier	Suppléant			X	
Représentants de l'activité plaisance					
M. Jean-Claude Chatel	Titulaire				X
M. Damien Hue	Titulaire				X
M. Jean-Pierre Carli	Titulaire			X	
M. Jean-Paul Labrose	Suppléant				X
M. Gilles Rostaing	Suppléant			X	
M. Gérard Mongin	Suppléant			X	
Représentants de l'activité commerce					
M. Pascal Blanchet	Titulaire				X
M. Olivier Normand	Titulaire			X	
M. Antoine Busiaux	Titulaire				X
M. Nelly Depardieu	Suppléante				X
M. Samuel Delaunay	Suppléant				X
M. Yann Hantone	Suppléant			X	
Autres participants					
Mme Sylvie Gâté	Conseillère départementale				X
M. Stéphane Gautier	Direction de la mer, des ports et des aéroports			X	
M. Arnaud Leroux	Chef du service portuaire et aéroportuaire			X	

Le conseil portuaire de Granville s'est réuni le 9 juin 2022 à la Halle à marée du port de Granville, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental.

M. S. Gautier, présente **M. Leroux** chef du service portuaire et aéroportuaire. **M. Taillebois** invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres. Constatant que le quorum est atteint, **M. Gautier** demande aux membres du conseil portuaire s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la réunion du 3 décembre 2021. Sans remarque, il est adopté à l'unanimité.

M. Leguelinel demande que les réunions soient prévues le vendredi après-midi en tenant compte des marées de morte eau, le cas échéant les représentants de la pêche ne siégeront plus au conseil portuaire.

M. Taillebois informe que la date du prochain conseil portuaire est fixée au 2 décembre 2022 après midi.

M. Leteissier présente les points inscrits à l'ordre du jour.

I - RAPPORTS D'ACTIVITES COMMERCE, PECHE, PLAISANCE

1- Activité commerce :

M. Leteissier présente l'activité commerce :

- le trafic passager avec Chausey enregistre 172 000 passages en 2021, contre 153 590 soit une augmentation de 12 % ;
- en raison de la crise sanitaire il n'y a pas eu de passages avec Jersey en 2021 ;
- le fret avec Jersey accuse une baisse de 23 % : 10 463 tonnes en 2021 avec 117 escales, en 2020 13 783 tonnes avec 165 escales ;
- aucun trafic vrac marchandises n'a été enregistré en 2021.

M. Lemaigre explique que la situation du fret est liée à l'arrêt de la SIVEP.

M. Gautier précise que malgré des relances du Département, il n'y a aucune réponse de l'Etat.

2- Activité pêche :

M. Leteissier présente l'activité de la pêche en 2021 :

10 110 tonnes ont été débarquées sous criée de Granville soit une augmentation de 32,40 % par rapport à 2020 (7 634 tonnes) ce qui représente en valeur 21 600 000 € soit plus 43,61 % par rapport à 2020 15 041 000 €.

Il souligne qu'en 2021 on a retrouvé l'activité de l'année 2019.

M. Lemaigre explique que l'augmentation est de 11 % par rapport à 2019.

M. Leguelinel souhaiterait que les chiffres soient comparés avec l'année 2019, les années 2020 et 2021 étant les années liées au COVID.

M. Lemaigre souligne qu'en ce qui concerne la coquille Saint-Jacques, son volume a triplé en deux ans, le prix moyen s'élève à 2,37 € en moyenne, la valeur des praires a également augmenté.

M. Leguelinel confirme que certains bateaux se sont remis à pêcher les praires en raison de l'augmentation des cours. Il fait part de son inquiétude liée aux problématiques avec Jersey, mais qu'il semblerait qu'il y aurait une volonté de co-construction avec Jersey.

3- Activité plaisance :

M. Leteissier présente les chiffres de fréquentation du port de plaisance en 2021.

2 974 bateaux visiteurs ont fait escale en 2021 contre 2 197 en 2020 cela se traduit par :

- bateaux journées :	+ 39 %	2 840 en 2021 contre	2 034 en 2020
- bateaux mensuels :	- 18 %	134 en 2021 contre	163 en 2020
- visiteurs étrangers :	- 35 %	87 en 2021 contre	166 en 2020

M. Lemaigre précise qu'il est ressenti une baisse de fréquentation des bateaux de Jersey.

II - POINT SUR LES TRAVAUX

M. Leteissier présente les travaux réalisés en 2021 et prévus en 2022 par la SPL concernant :

1- Activité commerce :

Réalisés en 2021 :

- changement de véhicule	8 000 €
- bornes avant-port :	7 000 €
- serveurs informatiques :	75 000 €

Prévus en 2022 :

- maintenance complète de la grue Mantsinen	50 000 €
---	----------

M. Lemaigre précise que les travaux entrepris sur la grue sont en cours d'achèvement.

2- Activité pêche :

Réalisés en 2021 :

- chariots élévateur :	31 000 €
- emballages :	45 000 €
- vidéo surveillance :	25 000 €
- automate distribution de glace :	20 000 €
- maintenance élévateur :	60 000 €
- agrandissement frigo Pirou :	30 000 €

Prévus en 2022 :

- station de distribution de carburant au quais sud et criée :	350 000 € (estimation)
- semi-remorque et camion :	187 000 €
- refonte système frigo :	400 000 € (estimation)
- chariot élévateur :	33 500 €
- PC salle des ventes :	16 000 €
- évaporateur machine à glace :	12 000 €
- rideaux souples :	43 700 €
- portes sectionnelles :	30 100 €

M. Pillon demande si l'achat du camion et du semi-remorque peut bénéficier de subventions.

M. Lemaigre répond affirmativement. Il explique qu'il y a une volonté d'engendrer des économies sur le terminal frigo, les subventions peuvent s'élever à 80 % par le FEAMP. La refonte du terminal frigo représente 20 à 25% d'économie d'énergie.

M. Lemaignan précise que dans le cadre du plan de relance, il est étudié la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la criée, des études sont en cours.

M. Leguelinel informe qu'un rendez-vous entre la communauté de communes Granville terre et mer et la SPL est prévu en vue d'étudier la mise en place de projets d'économies des énergies et de mutualisation des équipements, des études vont être menées.

M. Rostaing informe qu'il y a eu des interpellations concernant les conduites de dragage qui remontaient.

M. Lemaigre répond que le nombre de corps morts ont été positionnés suivant les préconisations données, mais qu'il est apparu un réel problème de remontées, et cela n'a pas été efficient. Une demande a été envoyée à la DDTM afin d'enterrer la conduite.

M. Leguelinel fait part qu'à la décharge de la SPL, l'idée était d'avoir un dispositif « à poste », des solutions doivent être trouvées afin de rendre ce dispositif plus performant.

M. Carli demande ce qu'il en est de la vidéo-surveillance, et de la conservation des enregistrements.

M. Lemaigre répond que les enregistrements ne sont pas conservés, la SPL n'étant pas compétente pour visionner, c'est la police qui à la suite d'une plainte peut visionner les images.

M. Lemaignan informe qu'il y a 75 caméras sur l'ensemble du site.

3- Activité plaisance :

Réalisés en 2021 :

- conduite de dragage Kiasma SRL :	108 000 €
- dragage Hérel :	270 000 € (estimation)
- vidéo surveillance :	45 000 €
- maintenance élévateur :	36 000 €
- mouillages avant-port LTP Loisel :	70 000 €
- bungalow terre-plein :	5 000 €

Prévus en 2022 :

- accès parking du Hével :	135 000 €
- mise aux normes du terre-plein (haut de la cale) :	36 000 €
- sanitaires Hével (fin 2022) :	35 000 € (estimation)
- moteur élévateur :	10 000 €
- aire de nettoyage :	10 000 € (estimation)
- modification des pontons :	7 000 €
- extension de la station de carburants du Hével :	estimation en cours
- diagnostic des jetées de protection du bassin du Hével	restitution en cours

M. Lemaigre informe que les travaux d'accès au parking du Hével sont en cours, qu'en ce qui concerne l'aire de nettoyage c'est un vrai sujet récurrent qui revient à chaque réunion.

M. Rostaing fait part que certains ports ont trouvé des solutions, ce type de zone ayant une vraie utilité.

M. Lemaigre précise que l'idée serait de démolir un mur et d'en garder trois au lieu de quatre et d'engager une réflexion sur la tarification.

M. Gautier souhaite qu'une réflexion soit engagée sur ce sujet.

M. Lemaigre précise que le yacht club est d'accord pour une tarification.

M. Lemaignan confirme qu'il y a un vrai sujet de réflexion, l'un des murs donnant des signes de danger, mais il faut prendre en compte la problématique des rejets.

M. Carli fait part que l'utilisation des plaisanciers et des professionnels n'est pas la même.

M. Rostaing demande s'il y a une étude sur ce projet.

M. Lemaigre informe qu'il avait été étudié dans le projet du port la mise en place d'une aire de carénage.

M. Lemaignan indique que dans le cadre du projet du port il était proposé le même type d'équipement que celui de Brest, mais il faut un espace le long de la cale pour la réalisation de ce type de projet.

M. Leguelinel souligne qu'il faudrait connaître la fréquentation.

M. Leteissier explique qu'il peut y avoir une verbalisation sur les mauvaises pratiques.

M. Gautier fait part que s'il y a un mur dangereux il faut le démonter, mais une solution alternative doit être trouvée.

M. Lemonnier souligne que si on veut une labellisation port propre il faudra résoudre cette problématique.

M. Lemaigre informe que l'extension de la station de carburant du Hével fait suite aux demandes des plaisanciers.

M. Rostaing demande si dans ce projet est pris en compte la gestion des eaux noires.

M. Lemaigre confirme que c'est pris en compte.

M. Gautier informe qu'une étude complète sur le diagnostic des jetées est en cours.

III - BUDGET EXECUTE

M. Leteissier présente le budget exécuté 2021, ce budget a été approuvé lors de l'assemblée générale de la SPL le 10 mai 2022, et demande s'il y a des questions. Aucune question n'est formulée.

IV – PROPOSITION DE CREATION DE TARIF

M. Leteissier présente la proposition de création de tarif souhaitée par la SPL :

Au vu de l'article 38.3 de la convention de concession de service public du port de plaisance, de pêche et de commerce de Granville :

La SPL d'exploitation portuaire de la Manche, demande la création d'un nouveau tarif concernant l'exploitation du port de plaisance de Hérel, suite à une nouvelle activité de stationnement à sec labellisée « Quartiers d'été » à savoir :

Du 1^{er} juin au 30 septembre, il est proposé aux propriétaires de bateaux sur remorques, dans la limite des disponibilités d'accueil sur le terre-plein technique du port de plaisance, une prestation de port à sec, avec mises à l'eau et mises à terre assurées par les services portuaires. (Conditions et modalités en vigueur affichées au bureau du port).

Cette prestation contractuelle forfaitaire est payable d'avance et peut s'envisager de 1 à 4 mois pour un bateau, sur accord écrit du bureau du port.

Juin/Septembre	300 € TTC/mois
Juillet/Août	350 € TTC/mois

M. Lemaigre informe qu'il y a quinze emplacements sur le terre-plein de disponibles pour ce nouveau service.

M. Lemaigen précise que le but est de réduire les bateaux sur remorques.

M. Taillebois demande s'il y a déjà des réservations.

M. Lemaigre répond que quatre réservations ont été enregistrées.

M. Leguelinel souligne que cette initiative est intéressante et permettrait d'optimiser les espaces.

M. Rostaing demande si le nombre de manutentions est illimité.

M. Lemaigre répond que pour l'instant s'est illimité, mais avec réservation préalable.

M. Leteissier demande l'avis des membres sur ce nouveau tarif.

Il est approuvé à l'unanimité.

M. Rostaing fait part de l'interrogation d'usagers ayant exprimé leur mécontentement concernant le passeport escale et la diminution de nombre de nuitées.

M. Lemaigen répond qu'auparavant la CCI gestionnaire du port avait ouvert le champ des possibles avec le passeport escales. Lorsque la SPL a repris la gestion de l'équipement, la politique était d'offrir des nuitées dans le réseau de la SPL. Ce choix a été fait au titre de l'harmonisation sur l'ensemble des sites.

M. Rostaing souligne qu'il faut respecter les bassins de navigation, concernant Granville la navigation est plutôt tournée vers les côtes bretonnes et Chausey, il explique qu'auparavant les plaisanciers prévenaient un mois avant le gestionnaire de la vacance de leur place qui de ce fait pouvait être louée à un visiteur.

M. Leguelinel demande quels usagers sont concernés et le profil des personnes.

M. Lemaigen indique qu'il y a à peu près 100 cartes de délivrées, et propose de revoir ce point lors du prochain conseil portuaire avec des chiffres plus précis.

M. Lemonnier informe qu'il va y avoir des restrictions sur les zones de navigation, qui ne satisferont pas les plaisanciers.

M. Gautier répond qu'il y a une interrogation sur ce sujet.

M. Mongin fait part qu'il va y avoir une vraie problématique avec ces restrictions imposées aux plaisanciers.

M. Rostaing souhaite qu'une véritable politique de la plaisance soit menée dans la Manche.

M. Lemonnier informe que les problématiques relèvent souvent des interdictions liées au SYMEL, et demande si toutes les mesures écologiques vont être prises.

M. Gautier répond qu'il fera le nécessaire pour maintenir la qualité des ports et les bassins de plaisance.

M. Pillon précise que le respect de la réglementation doit être maintenu.

V – STATIONNEMENT SUR LE PORT DE GRANVILLE

M. Lemaigen présente le projet de stationnement sur le port de Granville (voir présentation en pièce jointe au présent compte-rendu), qui avait été évoqué lors du conseil portuaire de décembre. Il est prévu la mise en place d'un système à carte pour le parking plaisancier et d'une nouvelle tarification pour les usagers extérieurs suite à la constatation qu'en période estivale le stationnement sur le port est saturé.

Lors de la 2^e phase des travaux il est prévu de réglementer l'accès et le stationnement de la rue des Isles et d'installer trois barrières.

M. Leguelinel demande s'il y a un dispositif prévu pour les usagers qui utilisent les services publics résidant dans la capitainerie.

M. Lemaigen répond que ce projet reste à affiner, la proposition de ce jour est de constituer des groupes de travail. Il informe que les avis de la ville de Granville et du Département sur ce projet sont positifs, cela représente 600 places.

M. Gautier précise que l'on acte aujourd'hui une augmentation des places des zones réglementées 6 mois par an, une 2^e phase concernera une augmentation des places pour l'activité pêche, l'idée serait de transformer un espace « modulable » avec une zone exclusivement réservée aux professionnels.

M. Leguelinel demande s'il ne serait pas pertinent de réserver une zone pour l'événementiel.

M. Gautier indique que cela va être étudié.

M. Lemaigen présente la grille tarifaire proposée.

M. Leguelinel demande l'intégration de membres de la communauté de communes Granville terre et mer au conseil portuaire.

M. Lemaigen répond qu'un conseil d'administration est prévu le 10 juin 2022, cette question sera posée.

M. Leteissier demande l'avis des membres du conseil portuaire sur le projet de stationnement sur le port de Granville.

Les membres du conseil portuaire émettent un avis favorable à l'unanimité.

VI – REORGANISATION DES QUAIS DU PORT DE GRANVILLE

M. Lemaigen présente le projet de réorganisation des quais sur le port de Granville (voir présentation en pièce jointe au présent compte-rendu). Il explique que le matériel de pêche sera stocké sur le quai Sud.

M. Leguelinel revient sur la problématique de l'incompatibilité des usages entre les poids lourds et le stationnement par rapport à la SOFRINO, et la difficulté de garder « un couloir ».

M. Gautier répond que des choix devront être faits.

M. Rostaing demande si ce projet est compatible avec le projet portuaire.

M. Gautier répond qu'en ce qui concerne la station de carburant il n'y a pas d'incompatibilité, l'objectif est de mettre en place ce projet pour 2023. La clôture « Manche Iles Express » est obligatoire dans le cadre de l'ISPS, il va falloir se donner les moyens pour la mise en place d'un barriérage plus efficace visuellement.

M. Normand fait part de son approbation.

M. Leteissier demande l'avis du conseil portuaire sur la réorganisation des quais.

M. Leguelinel souligne que la validation n'est pas un « blanc-seing » sur ce projet.

Les membres du conseil portuaire émettent un avis favorable à l'unanimité.

VII – SECURISATION DES QUAIS DU PORT DE GRANVILLE

M. Lemaigen présente le projet de sécurisation des quais du port de Granville (voir présentation en pièce jointe au présent compte-rendu) ;

M. Leguelinel est dubitatif sur la sécurisation des flux au niveau de la criée et exprime son désaccord sur les barrières à badges qui ont déjà montré leurs limites par le passé.

M. Lemaigen fait remarquer que cela nécessite que la police municipale soit en phase pour verbaliser.

M. Leguelinel fait part que cela peut relever aussi de la police nationale, néanmoins il faut au préalable une réflexion de conventionnement avec la police municipale.

M. Gautier propose qu'une rencontre entre la police municipale et la police nationale soit prévue dans un premier temps.

M. Lemaigre fait remarquer qu'une zone fermée et plus aisée à gérer.

M. Lemaigen propose qu'une réflexion soit menée sur l'installation d'une barrière à télécommande, interdisant l'accès pendant les manœuvres de l'élèveur.

M. Leteissier demande l'avis du conseil portuaire sur la réorganisation des quais.

Les membres du conseil portuaire émettent un avis favorable à l'unanimité, avec des réserves concernant les barrières.

M. Rostaing demande ce qu'il en est de la sécurisation des pontons.

M. Gautier propose qu'on se donne un an pour voir l'effet de la vidéo-surveillance.

M. Lemaigre propose de revoir ce problème à l'issue de la saison.

VIII - ACTUALISATION DES PLANS DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS DU PORT DE GRANVILLE

M. Leteissier présente le plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Granville.

L'année 2021 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

M. Leteissier présente la nouvelle directive du parlement européen et du conseil en date du **17 avril 2019** relative aux installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires, abrogeant la directive 2000/59/CE et modifiant les directives 2009/16/CE et 2010/65/UE.

Objectif : réduire les rejets en mer.

- accroître le degré de protection du milieu marin par une amélioration de l'efficacité des opérations maritimes dans les ports grâce à un allègement de la charge administrative et à une actualisation du cadre réglementaire.
- les coûts d'exploitation des installations portuaires pour la réception et le traitement des déchets des navires - autres que les résidus de cargaison - devront être couverts par une redevance perçue sur les navires. Celle-ci devra être indépendante du dépôt ou non de déchets.

TARIFICATION

Principe : La redevance déchet, partie intégrante des **droits de ports** sera applicable à l'ensemble des navires de commerce, pêche et plaisance faisant escale indépendamment du dépôt ou non de déchets dans une installation de réception portuaire.

- ▶ perception par le gestionnaire s'il assure tout ou partie des prestations ;
- ▶ tarif fixé au regard du coût réel des prestations, et en fonction du navire ;

▶ **Réaffectation des recettes aux financements des installations de réception.**

1 - Pour les navires de commerce, une redevance sur les déchets des navires, hors résidus de cargaison ;

2 - Pour les navires de pêche, une redevance d'équipement des ports de pêche et une redevance sur les déchets des navires ;

3 - Pour les navires de plaisance, une redevance d'équipement des ports de plaisance et une redevance sur les déchets des navires, lorsque les coûts de réception et de traitement des déchets de ces navires ne sont pas déjà couverts par une taxe ou une redevance.

M. Leteissier informe que la mise en place sera effective au 1^{er} janvier 2023, avec une incidence sur les droits de port.

VI – QUESTIONS DIVERSES

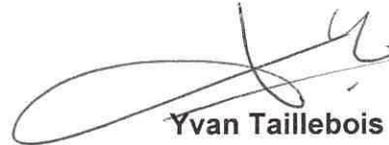
M. Leguelinel demande à ce que la convention d'occupation « pêche » dans le bassin plaisance soit étendue jusqu'au mois d'avril inclus.

M. Lemaigre que cette demande va être examinée.

En l'absence d'observations, **M. Taillebois** remercie les membres présents pour leur participation et lève la séance.

Saint-Lô, le 20 septembre 2022

Le président du conseil portuaire



Yvan Taillebois

STATIONNEMENT SUR LE PORT
DE GRANVILLE



STATIONNEMENT SUR LE PORT DE GRANVILLE

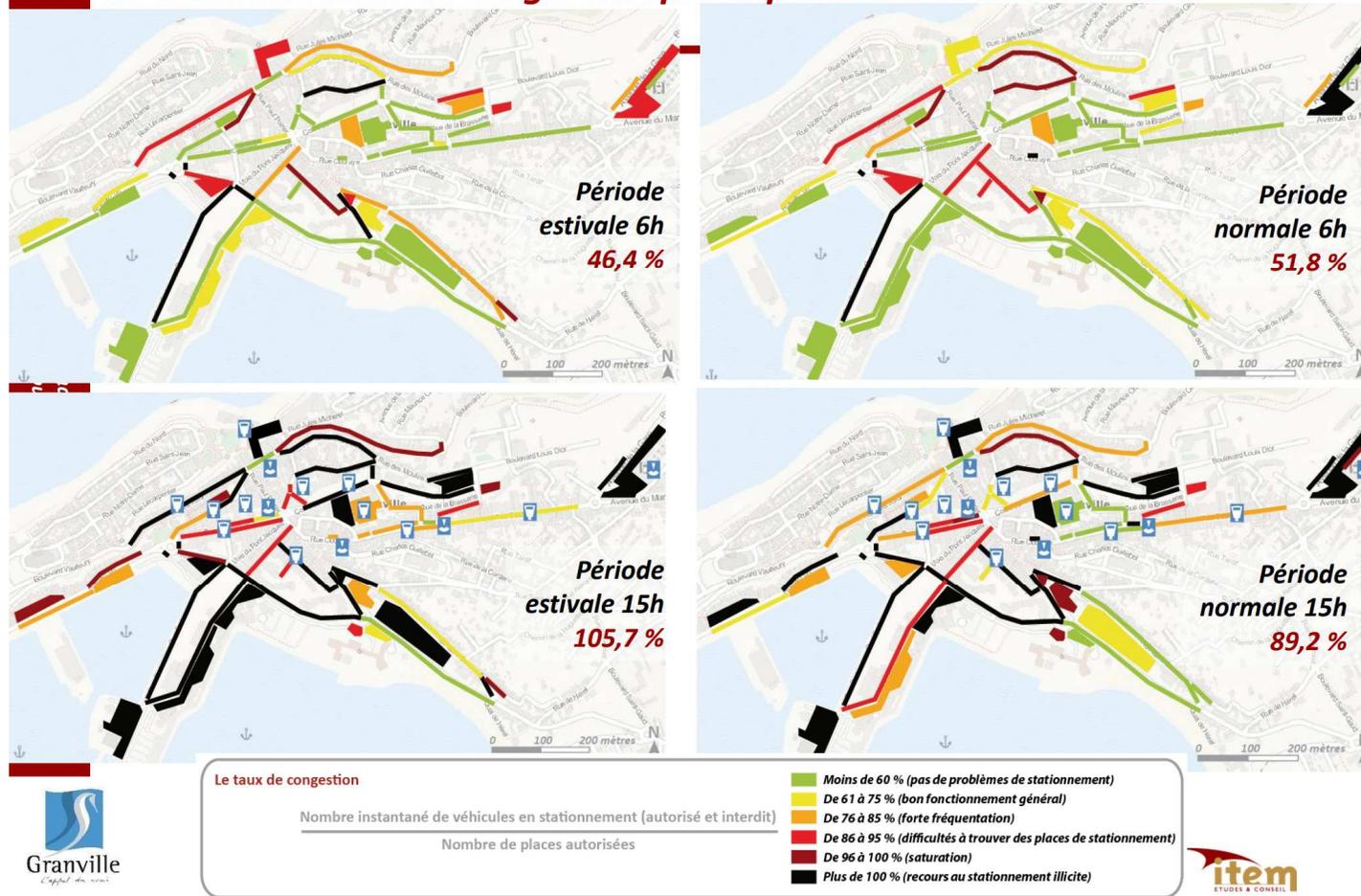
- Constat du dysfonctionnement du stationnement sur le port de Granville :
 - Stationnement anarchique sur l'ensemble des espaces de part et d'autre de la rue des Isles
 - Circulation piétonne inexistante et dangereuse le long de la rue des Isles
 - Les usagers du port sont mécontents car ne peuvent se stationner en pic de fréquentation (mai à septembre)



STATIONNEMENT SUR LE PORT DE GRANVILLE



Le détail du taux de congestion par espaces de stationnement



- Le stationnement dans le centre ville de Granville est payant, le port sert de report de stationnement du fait de sa gratuité,

DIFFICULTES RENCONTREES

En saison, le port de Granville est très encombré par les véhicules, ce qui se traduit par un mécontentement des usagers.

- Mauvaise image du port
- Zones accidentogènes
- Mobilisation du personnel portuaire

Dans ce contexte, la SPL des ports de la Manche souhaite faire évoluer son offre de stationnement vers un système plus performant et moins contraignant pour proposer un service de qualité à ses usagers.



Port de GRANVILLE

Port de plaisance

SATURATION DES ESPACES EN SAISON



places identifiées comme telles

Nb de véhicules constatés par forte affluence

er, cales. 48913 m²

ENJEUX

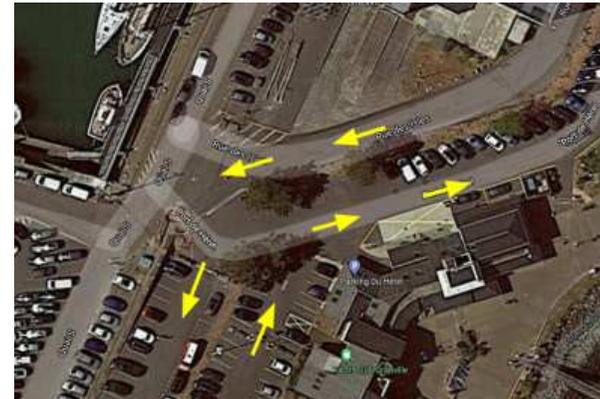
- Améliorer la gestion des parkings
- Proposer un service de qualité aux différents usagers du ports (Touristes, plaisanciers, professionnels)
- Permettre à tous les usagers de profiter d'un stationnement
- Avoir un retour statistique sur le stationnement du port
- Fluidifier la circulation au niveau des parkings

OBJECTIFS

- Avoir la capacité de réserver des places par types d'usagers
- Tarifs en fonction du temps passé
- Mise en place gestion adaptée en fonction des saisons
- Proposer des règles de gestion personnalisées en fonction du type d'usagers

OPPORTUNITE

- Etendre la gestion des 270 places gérées à environ 600 emplacements
- Pour la gestion du parking de 600 places, l'option d'une circulation à sens unique sera privilégiée

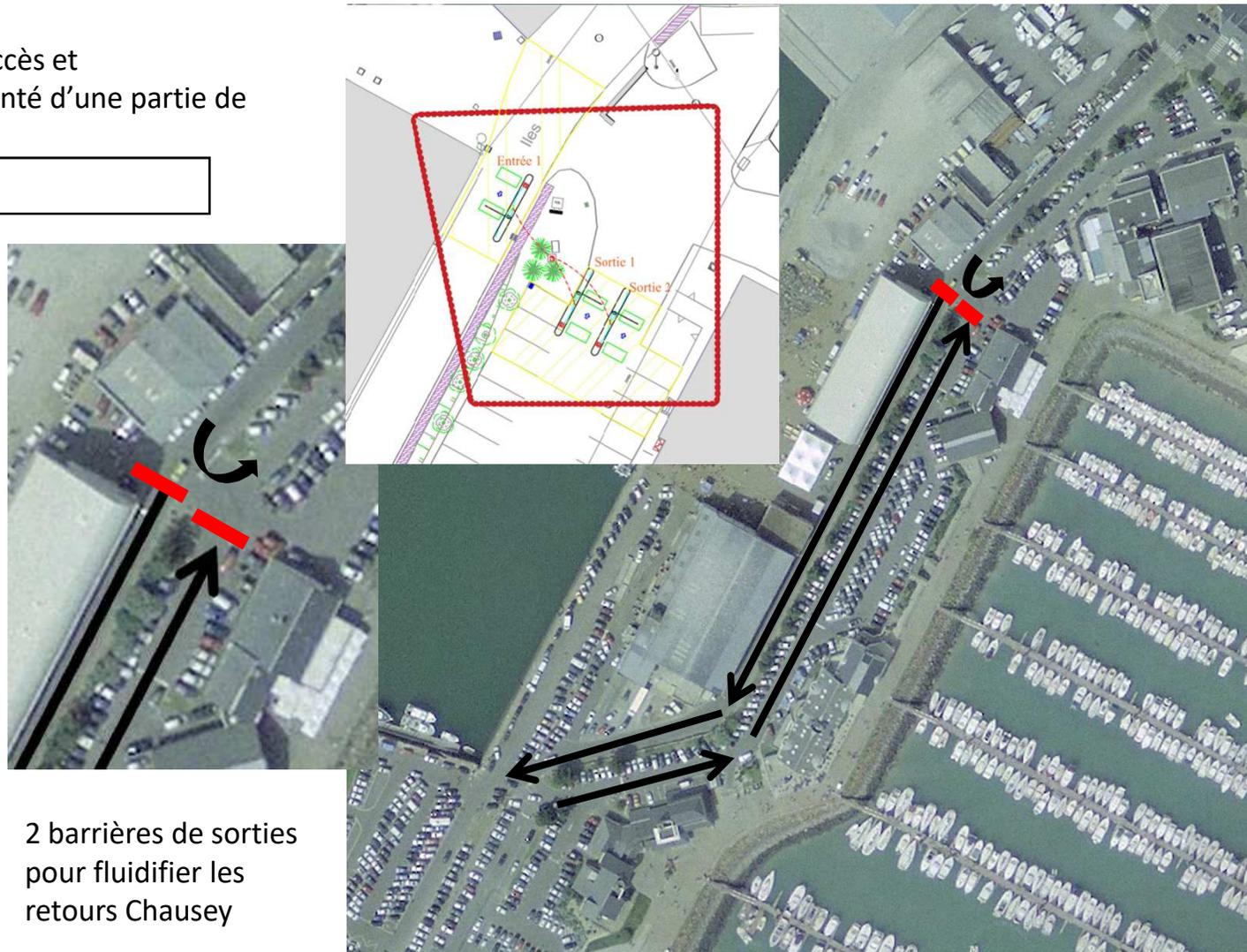


2^{ème} phase fin 2022 : Accès et stationnement réglementé d'une partie de la rue des isles

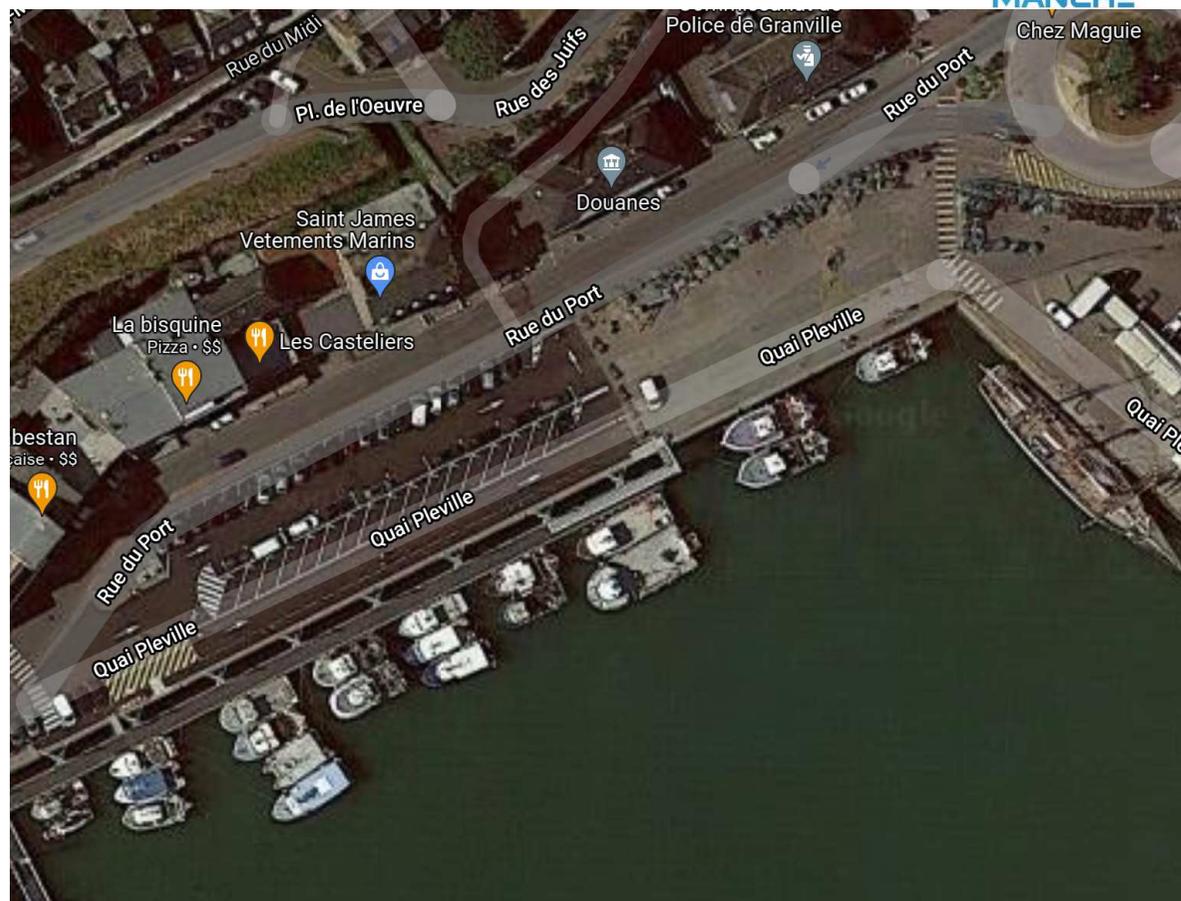
3 barrières à installer

Rue des isles mise en sens unique :
- Demi tour possible par le Bd des amiraux,
- Rend possible la sécurisation des piétons/vélos (cheminement dédié), stationnement supplémentaire le long de la rue, vitesse VL ralentie)

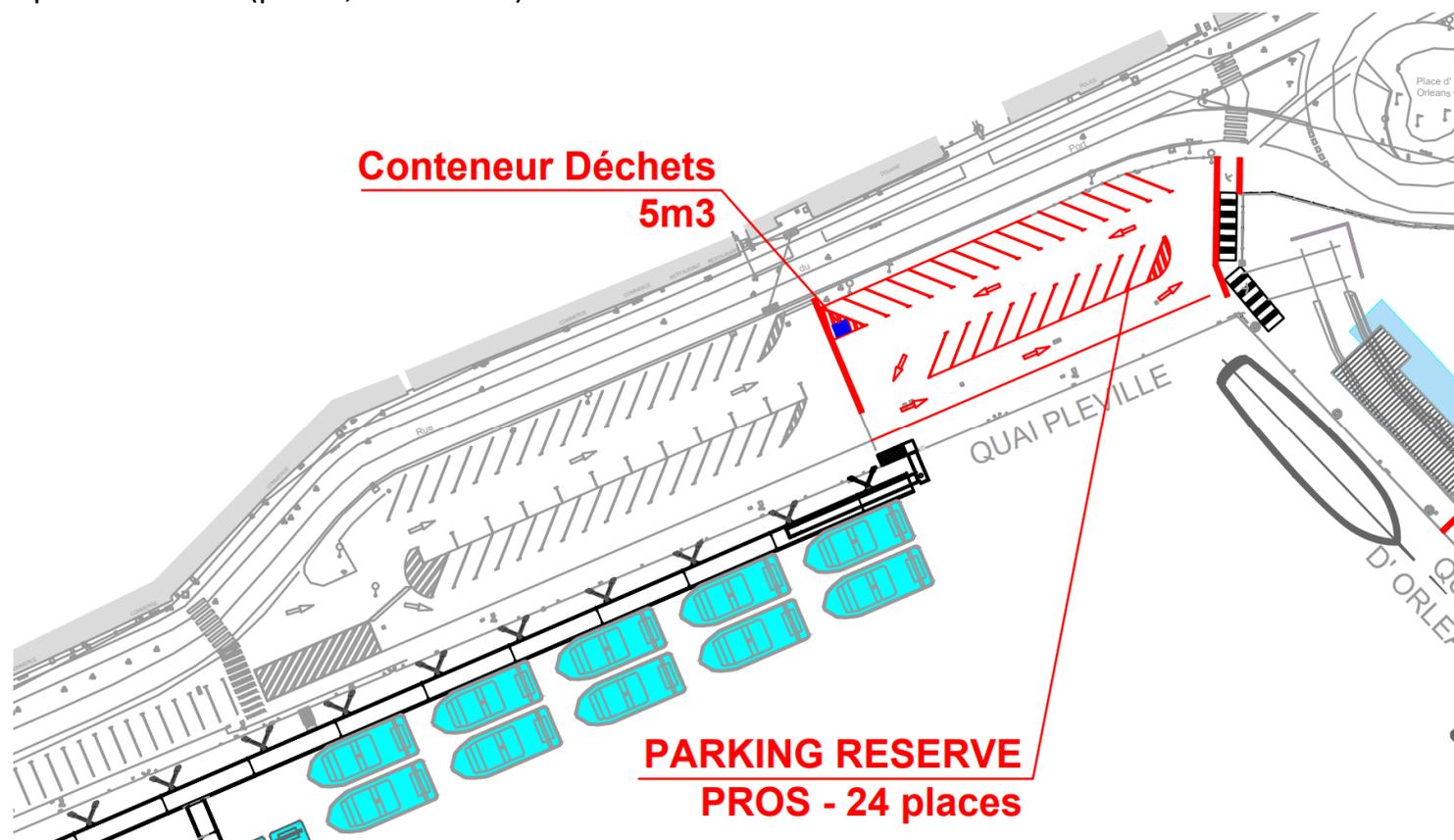
Gratuit toute l'année pour les professionnels du port (pêche, plaisanciers abonnés, compagnies maritimes, services publics portuaires), Réglementé pour les autres



2^{ème} phase en 2022 : augmentation du nombre de stationnements rue du port et mise en place d'un parking pour les professionnels (pêche, commerce)



2^{ème} phase en 2022 : augmentation du nombre de stationnements rue du port et mise en place d'un parking pour les professionnels (pêche, commerce)



STATIONNEMENT SUR LE PORT DE GRANVILLE

- Proposition d'un stationnement réglementé sur le port de Granville :

Etales:

- **Validation préalable de l'autorité portuaire : accord du CD50, projet à concerter en local**
 - **Réunion technique SPL/Ville de Granville : accord de la mairie de Granville**
 - Réunions avec les usagers : **accord de principe pour chaque activité**
 - Pêche : mise en place d'un stationnement réservé à la pêche quai Nord
 - Passagers : davantage de places dégagées pour les passagers avec une tarification adaptée (moins chère que dans le centre ville sur de la longue durée (forfaits possibles), travail avec GTM pour navettes NEVA
 - Plaisanciers : stationnement sur parking Hérel facilité
- Pour tous : accès gratuit à la zone portuaire pendant 30mn en haute saison, 1h en moyenne saison et permanent en basse saison.
- Validation en conseil portuaire
 - Réunions techniques avec usagers pour gestion des badges, etc..

investissement:

- Cout d'aménagement du parking 600 places : 215 k€. Ce budget d'investissement de parking a été voté par la SPL et présenté en conseil portuaire.

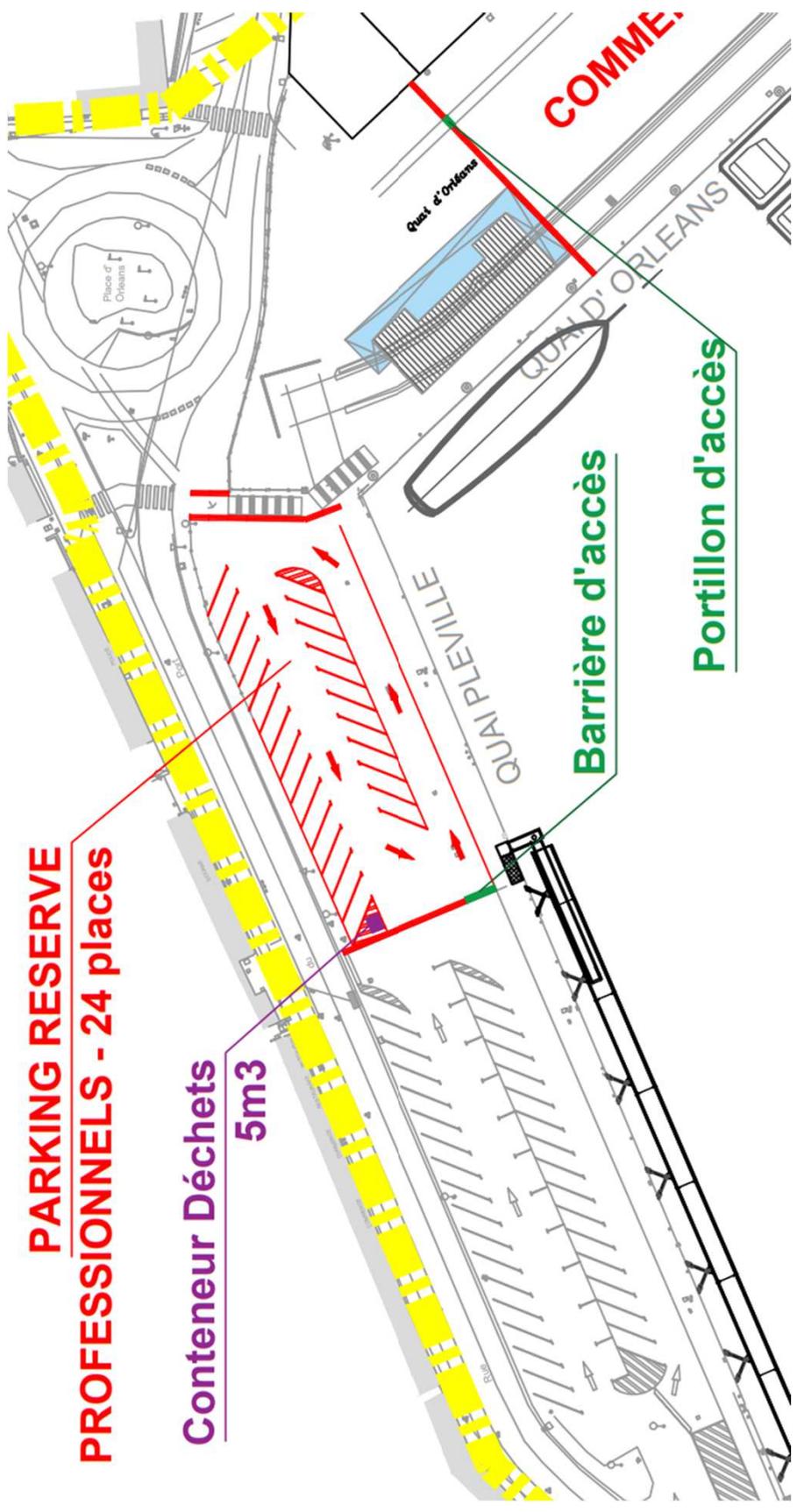
STATIONNEMENT SUR LE PORT
DE GRANVILLE

avis du conseil portuaire



REORGANISATION DES QUAIS





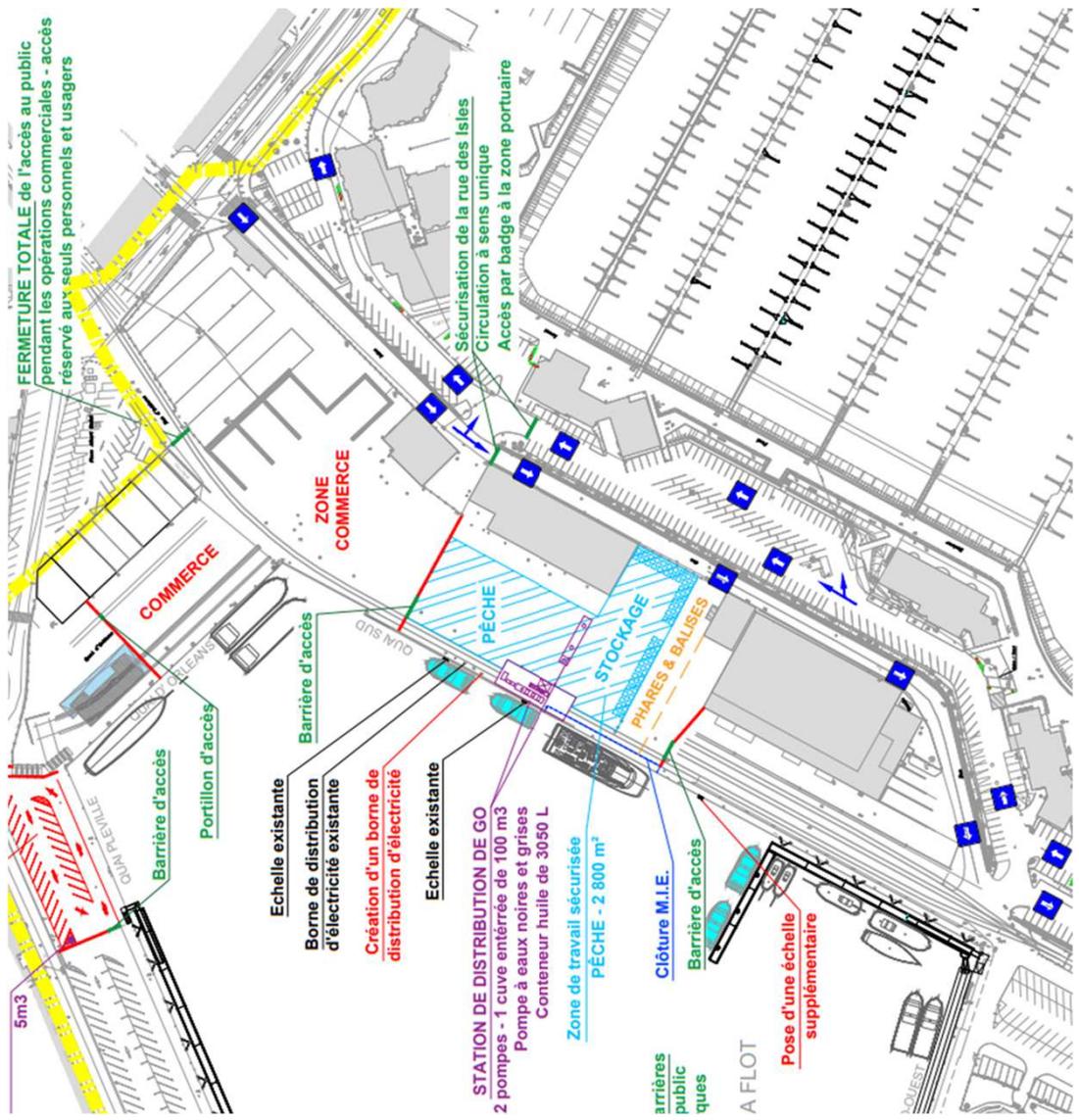
**PARKING RESERVE
PROFESSIONNELS - 24 places**

**Conteneur Déchets
5m3**

Barrière d'accès

Portillon d'accès

COMME



FERMETURE TOTALE de l'accès au public
pendant les opérations commerciales - accès réservé aux seuls personnels et usagers

COMMERCE

ZONE COMMERCE

PÊCHE

STOCKAGE

PHARES & BALISES

5m3

QUAI PERVILLE

QUAI BOULEVARD D'ORLÈANS

Echelle existante
Borne de distribution d'électricité existante

Création d'un borne de distribution d'électricité

Echelle existante

STATION DE DISTRIBUTION DE GO
2 pompes - 1 cuve enterrée de 100 m3
Pompe à eaux noires et grises
Conteneur huile de 3050 L

Zone de travail sécurisée PÊCHE - 2 800 m²

Clôture M.I.E.
Barrière d'accès

A FLOT

Pose d'une échelle supplémentaire

Sécurisation de la rue des Isles
Circulation à sens unique
Accès par badge à la zone portuaire

arrières publiques

LOUIEST

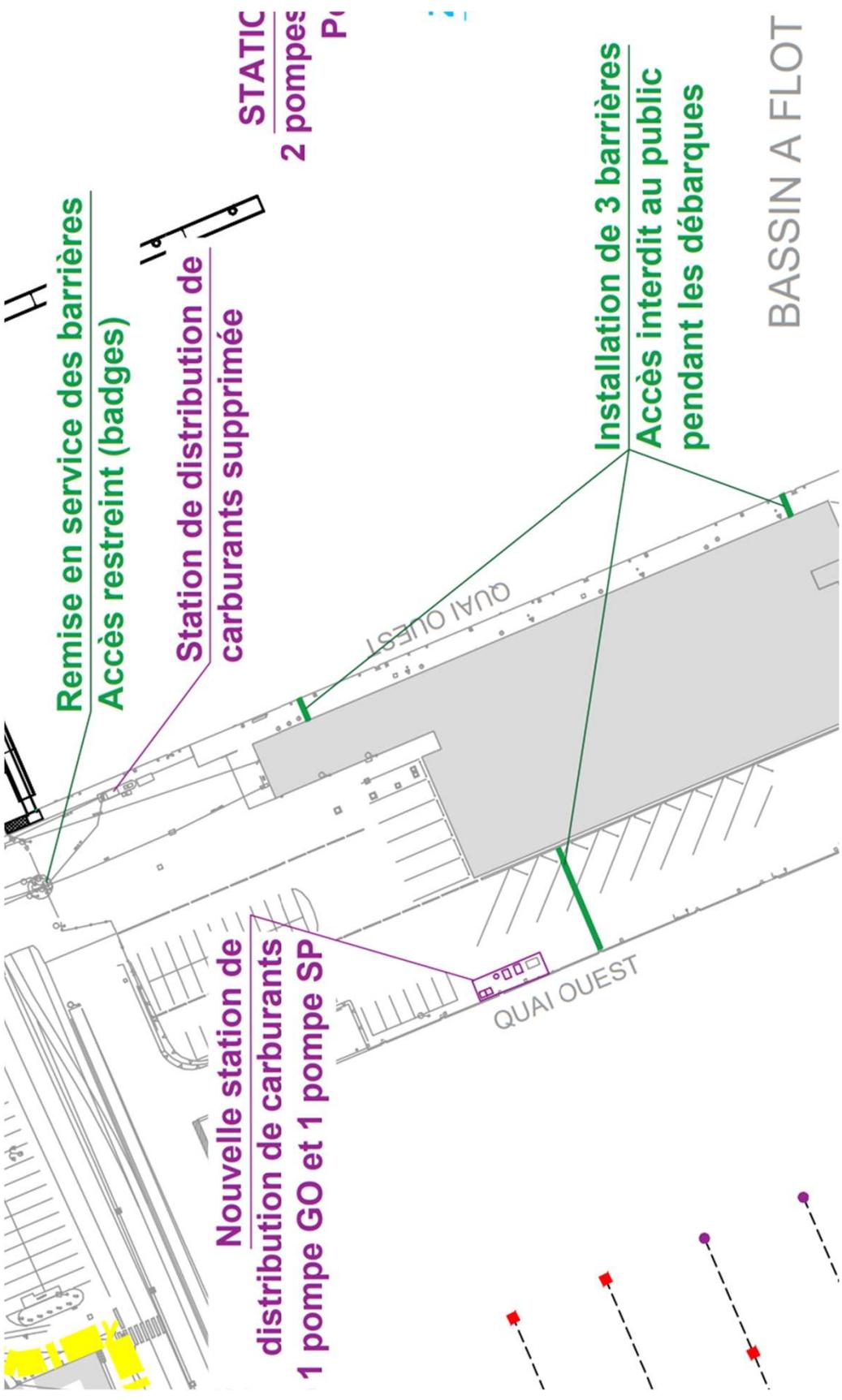
REORGANISATION DES QUAIS

AVIS DU CONSEIL PORTUAIRE



SECURISATION DES QUAIS





**Remise en service des barrières
Accès restreint (badges)**

**Station de distribution de
carburants supprimée**

**Nouvelle station de
distribution de carburants
1 pompe GO et 1 pompe SP**

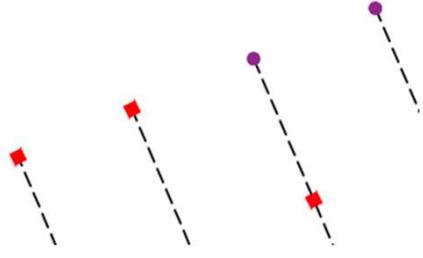
**STATIC
2 pompes
P**

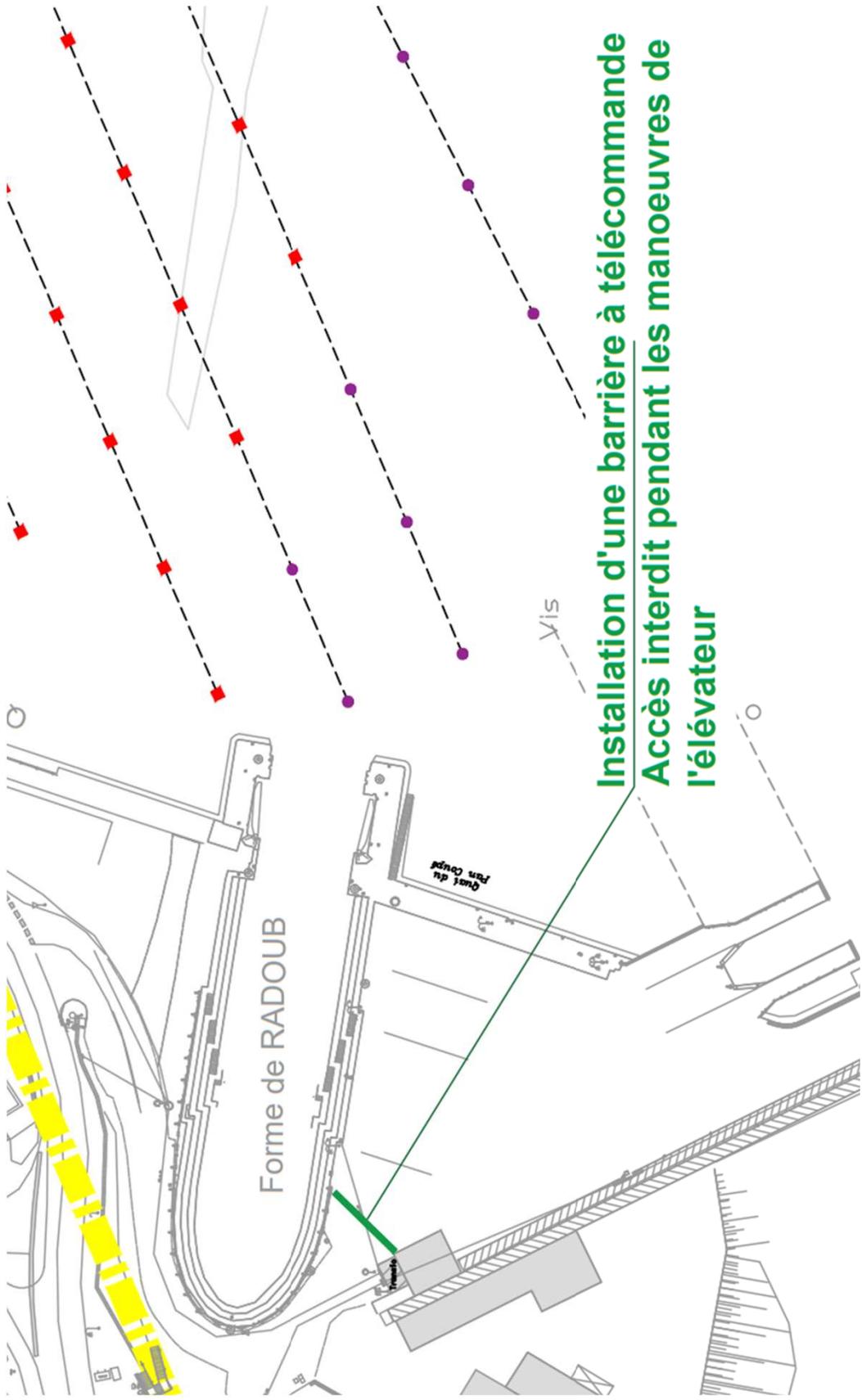
**Installation de 3 barrières
Accès interdit au public
pendant les débarques**

BASSIN A FLOT

QUAI OUEST

QUAI OUEST



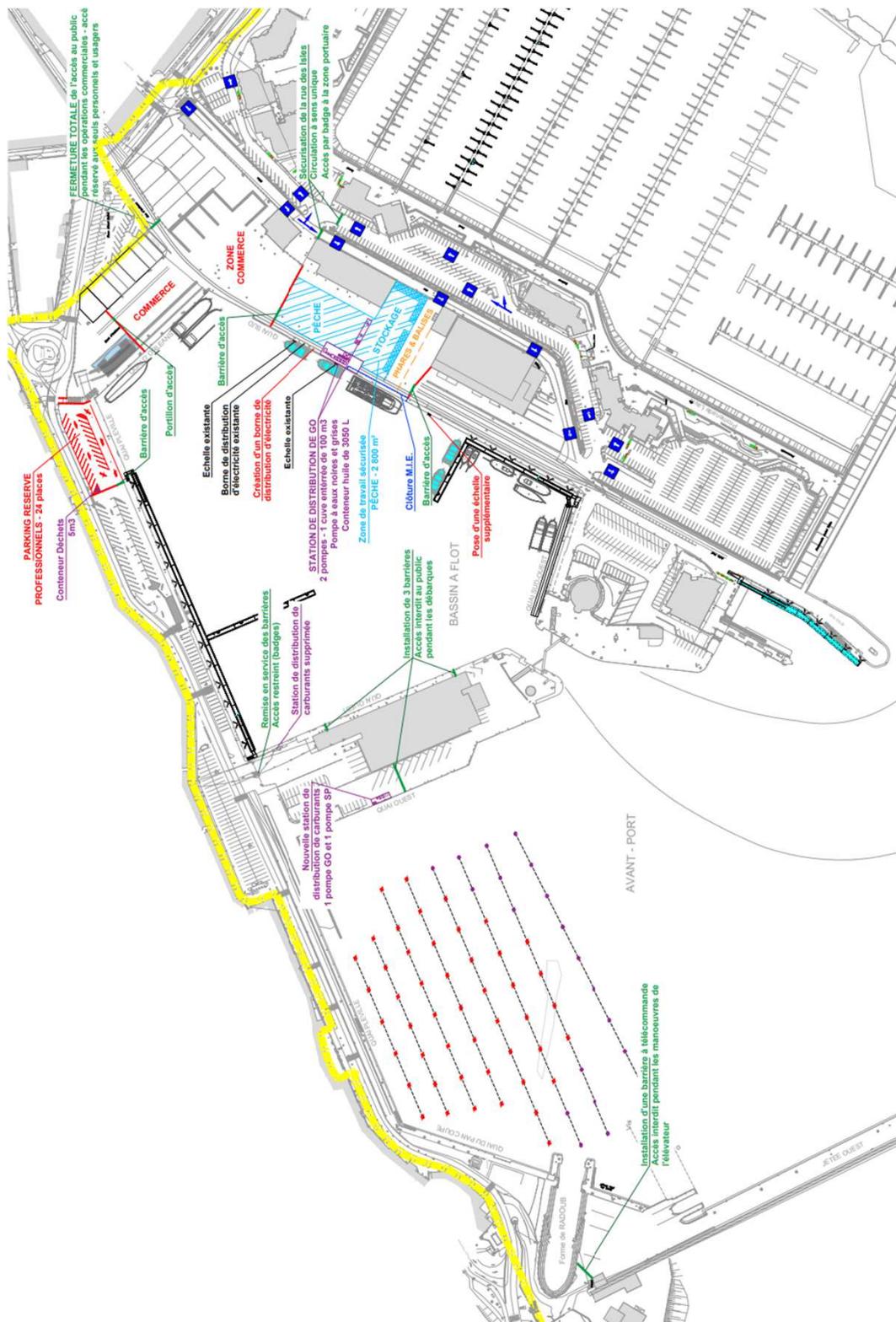


SECURISATION DES QUAIS
AVIS DU CONSEIL PORTUAIRE



PLAN D'ENSEMBLE

LES 
PORTS 
DE LA 
MANCHE



PARKING RESERVE PROFESSIONNELS - 24 places
 Conteneur Déchets 5m³

FERMETURE TOTALE de l'accès au public
 pendant les opérations commerciales - accès réservé aux seuls personnels et usagers

ZONE COMMERCIE
COMMERCE

Echelle existante
 Barrière d'accès
 Portillon d'accès

Borne de distribution d'électricité existante
 Création d'une borne de distribution d'électricité
 Echelle existante

STATION DE DISTRIBUTION DE GO
 2 pompes - 1 cuve enterrée de 100 m³
 Conteneur huile de 3000 L
 Zone de travail sécurisée PÉCHE - 2 000 m²

Clôture M.I.E.
 Barrière d'accès
 Pose d'une échelle supplémentaire

Installation de 3 barrières
 Accès interdit au public pendant les débarques

Remise en service des barrières
 Accès restreint (badges)
 Station de distribution de carburants supprimée

Nouvelle station de distribution de carburants
 1 pompe GO et 1 pompe SP

AVANT - PORT

Installation d'une barrière à télécommande
 Accès interdit pendant les manœuvres de l'évacuateur

Forme de BRACOUR
 ARRE D'ARRIVE

ARRE D'ARRIVE

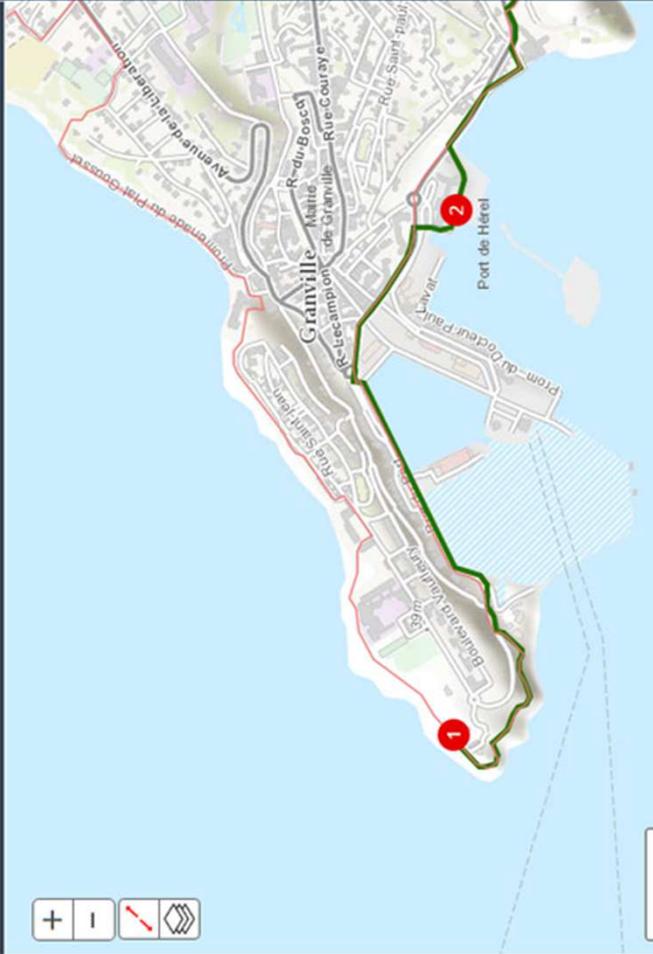
GR 223

LES 
PORTS 
DE LA 
MANCHE 

GR® 223
GR® 223, De Granville au Mont-Saint-Michel

- Itinéraires
- Parcours
- Hébergements
- Restauration

Trouver une adresse ou un lieu



3 JOURS

72,00 KM

DÉPART
Granville

ARRIVÉE
Mont-Saint-Michel

JOUR 1 : De Granville à Saint-Jean-le-Thomas

1

Descendre à droite et prendre le sentier qui fait le tour de la pointe du Roc jusqu'au cap Lihou. Suivre la rue qui passe près du radoub cale sèche pour l'entretien des bateaux, longer les quais, puis aller à droite vers le centre de nautisme de Granville (*gîte d'étapes*).